

Projet d'établissement de la résidence Marguerite Thibert 2024-2029

Une résidence pour bien vieillir en centre-ville



mai 2024 – Version de travail

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240527-2024-05-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Affichage : 30/05/2024

Sommaire

<i>A-La démarche de projet</i>	3
<i>B-Éléments de bilan et d'analyse</i>	4
Les résidents	4
Leurs avis sur le fonctionnement	4
Principaux éléments de bilan	7
La question de l'attractivité et ses enjeux	9
<i>C-La résidence et son fonctionnement</i>	11
Présentation et identité	11
Les logements	11
Son environnement	12
Les missions et le public	12
Les services	13
<i>D- L'accompagnement</i>	14
Les principes et valeurs (à travailler ensemble)	14
L'intégration des résidents et l'accompagnement	15
Les propositions d'animation	15
La participation	17
Les modalités de coordination	18
L'attention à la bienveillance et à la qualité	18
L'équipe et les ressources mobilisées	19
<i>E- Les perspectives</i>	19
Le projet d'évolution architecturale	19
Les perspectives dans le travail d'accompagnement	19
Le travail de communication	20
Les partenariats	20

A-La démarche de projet

Le projet d'établissement, rendu obligatoire par la loi 2002-2, fixe pour 5 ans les objectifs de la résidence et ses modalités d'organisation, notamment en matière :

- de coordination et de coopération,
- d'évaluation des activités et de la qualité des prestations
- de modalités d'organisation et de fonctionnement
- de bientraitance et de prévention

En cohérence avec la Recommandation de Bonnes Pratiques de l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), ce projet d'établissement a été mené de manière participative en cherchant à impliquer les différentes parties prenantes dans la réflexion, et plus particulièrement les résidents.

Accompagnée par le cabinet CRESS (www.cabinetcress.fr), la réflexion a porté sur trois dimensions :

- la dimension descriptive précisant l'identité structurelle, les missions, les outils, les choix fonctionnels...Elle répond à la question « qui sommes-nous ? »
- la dimension projective précisant les changements à accompagner découlant de l'évolution du public, des attentes de la politique publique, de l'organisation. Elle répond à la question « où voulons nous aller ? »
- la dimension stratégique précisant les modalités de poursuite de la démarche. Elle répond à la question « comment allons-nous mettre en place ces évolutions ? »

Cette démarche a été menée en deux temps :

- une phase d'état des lieux

Elle a été menée en portant un regard croisé sur la situation de la résidence en lien avec la municipalité, le CCAS et avec l'ensemble des professionnels concernés. Un questionnaire a été proposé à l'ensemble des résidents dont 44 sur 51 ont répondu. Un temps d'échange a été proposé lors d'une réunion avec un grand nombre de résidents.

- **une phase de réflexion collective** ayant amené à la rédaction du projet et à la détermination de ses objectifs d'évolution.

B- Éléments de bilan et d'analyse

En avril 2024, la résidence accueille 51 résidents, dont environ 80% de femmes et 70 % de personnes de plus de 70 ans, arrivés à des âges différents. On constate une grande diversité entre des personnes tout à fait autonomes et des personnes dans des situations de dépendance plus importante qui pourront nécessiter, à relativement court terme, de disposer d'un encadrement plus important. Certaines personnes disposent d'un soutien familial effectif tandis que d'autres sont très seules et dépendent de manière beaucoup plus importante de la résidence pour de nombreuses dimensions de leur vie.

Même si la question fait l'objet d'une grande vigilance lors de l'admission, avec l'âge les difficultés peuvent augmenter et le départ pour un autre lieu (généralement EHPAD) est vécu avec la même difficulté que lorsqu'il faut quitter son lieu de vie antérieur (sentiment de quitter son domicile, difficultés à trouver une réponse viable sur le plan économique pour la famille, etc.). De ce point de vue, les réorientations prennent toujours un certain temps et nécessitent un travail important.

L'avis des résidents sur le fonctionnement

Dans le cadre de la démarche de projet, les résidents ont été questionnés et ont pu répondre seuls ou accompagnés aux questions ouvertes qui leur étaient posées sur leur expérience au sein de la Résidence. Au total, 44 ont répondu, représentant à la fois des personnes arrivées récemment et des personnes présentes depuis plus longtemps. Ce taux de réponse est très satisfaisant et permet d'avoir un avis largement représentatif de leur appréciation. Une annexe permet de lire leurs réponses détaillées. Les réponses ont ensuite été partagées lors d'une réunion globale à laquelle près de la moitié des résidents a participé.

Les motifs du choix de venir à la résidence sont individuels et combinent :

- un besoin de sécurité et de tranquillité
- des difficultés liées à l'âge (chûtes, problèmes de santé...)
- un logement devenu trop grand ou difficile à entretenir
- la volonté d'un rapprochement familial
- la proximité des services et l'autonomie possible
- le cadre agréable et la commune
- le souhait d'être plus entouré
- le tarif raisonnable
- un manque de logement

Globalement, les résident-es portent une appréciation globalement très positive sur la Résidence et ce qui leur est proposé.

Plusieurs aspects sont particulièrement valorisés :

- la qualité des relations nouées avec l'équipe de la Résidence (au sens large) dont les résidents ont souligné la gentillesse et la réactivité
- la proximité d'un ensemble de services
- la qualité globale des conditions de vie (en dehors de certains aspects liés au logement dont les salles de bain, confortant le projet d'amélioration engagé par le CCAS)
- l'autonomie réelle dont ils bénéficient.

Pour autant, la réunion a aussi donné l'occasion de confirmer l'existence d'un certain nombre de tensions interpersonnelles entre résidents. Elles ont certaines conséquences évoquées par plusieurs résidents et confirmées par les membres de l'équipe : personnes qui s'isolent, ne participent pas aux animations...souffrent de ces tensions. On peut également faire le constat que ces difficultés rendent difficile la participation aux temps de concertation et fragilisent l'accueil des nouvelles personnes qui perçoivent rapidement ces tensions. Elles constituent cependant à l'évidence une zone de progression à investir.

Analyse du fonctionnement actuel de la Résidence

L'analyse proposée se fonde sur la structure proposée dans la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM « Qualité de vie en résidence autonomie » de 2018.

A- Les réponses apportées aux résidents

Plusieurs remarques concernant les réponses proposées par la résidence résultent de l'ensemble des échanges et observations :

- sa situation en centre-ville favorise effectivement l'ouverture sur l'extérieur et permet un bon niveau de sécurité (présence proche de la police municipale) ;
- elle propose différentes prestations dont un accompagnement possible par le SAAD du CCAS qui concerne environ la moitié des résidents ;
- la restauration proposée est préparée en régie directe par la cuisine centrale municipale (sans possibilité d'adaptations spécifiques) et proposée soit dans la salle commune, soit montée en chambre pour les résidents qui le souhaitent ; différents progrès ont été notés pour prendre en compte les attentes des résident-es.
- elle a fait l'objet d'une rénovation thermique importante en 2019 qui a permis de baisser la consommation énergétique des logements et d'une rénovation de l'accueil ;

- elle dispose de différents espaces mobilisables (télévision, informatique, soins esthétiques...) qui sont en cours d'aménagement.

Sur le plan du bâtiment, différents éléments devraient être améliorés et font l'objet d'un projet de réaménagement évoqué dans les perspectives portant sur plusieurs dimensions des logements individuels et des espaces collectifs.

B- L'organisation et le fonctionnement

L'analyse fait apparaître un fonctionnement bien structuré et qui ne rencontre pas de difficultés majeures. Il existe un projet 2014- 2019 qui répond aux exigences de la loi 2002-2. Différents outils découlant de la loi 2002-2 ont été mis en place mais seront à actualiser (cf perspectives)

Il existe des temps conviviaux réguliers qui obtiennent une bonne participation et sont appréciés. Ils permettent de maintenir un lien y compris avec les résidents qui se font servir dans leur chambre ou n'utilisent pas la restauration.

Le fonctionnement est attentif à l'autonomie des personnes et les membres de l'équipe sont vigilants au bien-être et aux risques d'isolement ou de dégradation de l'autonomie des personnes.

Plusieurs points nécessitant une amélioration ont été identifiés concernant :

- la mise en place d'un processus d'accueil favorisant l'intégration
- la remise en place d'une logique d'animation clairement identifiée et différenciée du soutien au fonctionnement
- la reprise régulière des évaluations AGIR permettant de vérifier si le niveau de dépendance ne nécessite pas une réorientation
- la mise en place d'un processus pour marquer les entrées, les sorties ou les décès des résidents.

Si l'équipe strictement dédiée à la résidence est de petite taille, elle est secondée par les professionnelles du SAAD qui connaissent un certain nombre de résidents et viennent apporter un renfort quand cela est nécessaire. De ce point de vue, le fonctionnement de la Résidence est sécurisé par le support du CCAS qui apporte un soutien sur de nombreux sujets (permanences et réponses aux questions d'accès aux droits) et du SAAD.

Les services de la Ville contribuent à différents aspects logistiques mais sont parfois sollicités pour des travaux qui devraient normalement relever des locataires. Une réflexion pourra être

menée sur la possibilité de proposer aux résidents des services externes pour leurs petites réparations.

C- L'intégration dans son environnement

La résidence bénéficie d'une bonne intégration dans la ville, permettant l'accès facile aux commerces locaux qui permet aux résident-es une grande autonomie. Une articulation est mise en place avec le programme municipal d'animations et les résidents peuvent à la fois bénéficier d'activités au sein de la résidence et à l'extérieur, même si certaines limites sont notées en termes de nombre de personnes mobilisables et de conditions de déplacement.

Des relations sont nouées avec les EHPAD du secteur pour préparer et organiser les sorties nécessaires, même si la démarche est confrontée à des problématiques complexes de coût et de places disponibles.

Une réponse aux obligations légales

La résidence répond ainsi clairement aux prestations attendues des structures relevant de la catégorie juridique dans la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) qui sont :

- des prestations d'administration générale (gestion administrative du séjour)
- la mise à disposition des résidents de logements privatifs avec les connectiques nécessaires et d'espaces collectifs
- l'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci ; 3
- l'accès à un service de restauration par tous moyens ;
- l'accès à un service de blanchisserie par tous moyens ;
- l'accès aux moyens de communication, y compris Internet,
- l'accès à un dispositif de sécurité apportant au résident 24h/24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler ;
- une offre de prestations d'animation de la vie sociale : animations collectives, activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et activités extérieures.

Les enjeux de l'attractivité

La résidence fonctionne en dessous de sa capacité d'accueil ce qui constitue une difficulté pour son équilibre financier à laquelle il faut pouvoir répondre. Cette situation n'est pas spécifique à la Résidence Marguerite Thibert mais fait écho à une difficulté pointée sur le plan national qui a vu baisser le nombre de ces structures destinées à un public âgé autonome, souvent modeste, alors même qu'il est souligné l'intérêt de la proposition qu'elles portent.

Il existe un contexte délicat pour les résidences autonomes, du fait d'un soutien fort des dispositifs de maintien à domicile répondant à une stratégie nationale et aussi d'une concurrence accrue des Résidences Senior, même si celles-ci concernent un public nettement plus aisé. Localement, un certain nombre de ces structures se sont développées, mais le constat a pu être de tarifs très largement supérieurs à ceux de la résidence et inaccessibles aux résidents actuels.

L'analyse des motifs de venue à la Résidence indiqués par les résidents montre pourtant que celle-ci est en capacité à répondre à des besoins tout à fait diversifiés, même si la décision de quitter son logement n'est jamais simple. Mais elle suppose aussi un travail plus systématique sur la communication avec le réseau de prescripteurs locaux et un travail de valorisation des atouts de la résidence.

On peut aussi noter que plusieurs paramètres liés au bâti jouent dans la non confirmation de certaines demandes : l'aspect peu avenant des couloirs qui renvoient à une image un peu hospitalière – la non adaptation des douches – le manque de séparation de la chambre, alors que celle-ci est facilement réalisable. Ils justifient que le projet intègre une dimension volontariste concernant le bâti.

C-La résidence et son fonctionnement

Présentation et identité

La résidence Marguerite Thibert est habilitée par le Département de la Seine-Maritime pour recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Elle est gérée par le CCAS de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf qui veille à articuler le travail au sein de la Résidence avec l'intervention du SAAD qui intervient auprès de la moitié des résidents et joue un rôle important dans le bon fonctionnement. Elle constitue un établissement social qui est classé en type ERP, 5^{ème} catégorie, relève du statut juridique de « foyer logement », permet le bénéfice de l'APL foyer pour les résidents. Elle relève enfin de la loi du 2 janvier 2002 sur les établissements sociaux et médico-sociaux.

Elle a été construite en 1984 par l'OPAC de Rouen qui est devenu Habitat76.

Le CCAS est le locataire principal auprès du bailleur Habitat 76. Elle est constituée de 76 logements de type F1 bis, d'espaces communs (salle de restauration, salle polyvalente, cuisine, bibliothèque, salle de télévision, salon, jardin) et de trois chambres d'hôtes. Les logements sont répartis sur deux bâtiments avec ascenseurs : trois étages dans le A, quatre étages dans le B.

Les logements

Les 76 logements de la Résidence sont de type F1 bis, d'une surface d'environ 35 m².

Ils comprennent :

- une entrée avec placard-penderie
- un cabinet de toilette avec douche
- une pièce principale
- une kitchenette

Le résident apporte son mobilier personnel et peut y installer son lave-linge. Il peut préparer son repas dans son logement. Un animal domestique est accepté (dans la mesure où il ne cause pas de nuisance).



Son environnement

Elle est située en plein cœur de la ville à proximité d'un grand nombre de commerces (boulangerie, presse, supermarché, pharmacie, coiffeur, vêtements...), de services (La Poste, agences bancaires, transports en commun, Centre médico-social, Mairie, police municipale...) et des centres médicaux (médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers...) se trouvent dans un rayon de 500 mètres ainsi qu'un jardin public.

Les missions et le public

Les résidences autonomie sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...). Elle accueille majoritairement des personnes seules et peut admettre les couples. Une perspective d'élargissement des publics sera expérimentée de manière progressive.

La résidence a pour missions de permettre aux personnes :

- de continuer à vivre de manière indépendante,
- de garder une vie sociale,
- de bénéficier d'un environnement plus sécurisé,
- d'utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations...,
- d'avoir un loyer modéré.

Avec ses chambres d'hôtes, la résidence peut également contribuer à l'hébergement temporaire pour des personnes momentanément isolées (absence de l'aidant) ou en difficulté passagère (pendant des travaux d'aménagement du logement par exemple) ou pour des personnes souhaitant effectuer un essai (dans l'objectif d'une entrée à plus long terme dans la résidence).

Les critères et modalités d'admission

La demande de logement est faite auprès du CCAS et est destinée en priorité aux personnes seules ou en couple, âgées de plus de 60 ans (sauf dérogation), autonomes : GIR (Groupe Iso Ressources) 6,5 et 4.

L'état de santé et d'autonomie de l'intéressé(e), les ressources de la personne qui doivent être compatibles avec le montant du loyer et des charges, le dossier d'admission et l'avis médical dûment complétés, sont des éléments à prendre en compte lors de l'attribution d'un logement à la résidence.

Les logements sont attribués par décision de la commission d'attribution des logements constituée de la vice-présidente du CCAS, d'un représentant élu membre du conseil d'administration, et d'un représentant du service pôle seniors. Chaque demande est répertoriée et présentée par le pôle seniors.

Les services



La résidence offre différents services optionnels et qui font l'objet d'une facturation complémentaire à des tarifs étudiés.

- **La restauration**

L'établissement propose la restauration pour le déjeuner du lundi au vendredi. Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont pris dans la salle de restaurant, mais pour les résidents qui le souhaitent, ils peuvent être directement apportés dans leur appartement. Le résident est libre de préparer ses repas et de déjeuner dans son appartement.

Les menus sont affichés dans l'entrée de la Résidence

Le résident peut également inviter les personnes de son choix au déjeuner, en prévenant 48 heures à l'avance, afin que les repas puissent être commandés et facturés.

Le prix des repas pour les résidents, les invités, est fixé par délibération du Conseil d'Administration du CCAS et présenté chaque année au conseil de la vie sociale de la résidence.

Les résidents peuvent également être accompagnés, s'ils le souhaitent, pour faire leurs courses.

- **Les transports**

La ville met à disposition, à titre gracieux, un service de transport pour les courses, les rendez-vous médicaux et autres sorties proposées dans le planning d'animation de la résidence autonomie.

- **La lingerie**

La Résidence dispose d'une lingerie et offre la possibilité aux résidents de bénéficier d'un service de lavage, séchage et repassage du linge de maison.

- **la téléalarme**

Chaque résident est équipé d'une téléalarme lui permettant de joindre un personnel de la Résidence 24h/24. Ce service est réservé bien entendu aux situations d'urgence.

- **Les chambres d'hôtes**

La résidence dispose de trois chambres d'hôtes. Ces chambres meublées sont destinées à accueillir les personnes qui, rendant visite à un(e) résident(e), souhaitent pouvoir être hébergées sur place pendant une ou plusieurs nuits. Les visiteurs sont autorisés à préparer et à prendre leur repas dans l'appartement de leur proche. Ils peuvent bénéficier des conseils et du soutien du personnel de la résidence.

Elles peuvent également être occupées au titre d'hébergement temporaire pour des personnes momentanément isolées (absence de l'aidant) ou en difficulté passagère (pendant des travaux

d'aménagement du logement par exemple) ou pour des personnes souhaitant effectuer un essai (dans l'objectif d'une entrée à plus long terme dans la résidence).

• L'aide et l'accompagnement à domicile

Le CCAS agit en qualité de prestataire du service d'aide & d'accompagnement à domicile. Concernant la résidence, il met ensuite à disposition des salariés pour des missions encadrées par un plan d'aide individuel. Ces prestations sont facturées au titre de la prestation de service fournie.

Les accompagnements et aides apportées peuvent concerner :

- les activités domestiques (courses, entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas)
- les actes essentiels de la vie (lever/ au coucher, toilette, Aide à l'habillage/au déshabillage, Aide aux repas, Préparation et distribution des médicaments)
- la vie sociale et relationnelle (sorties, démarches administratives, ...)

Le SAAD fonctionne toute l'année, semaine, week-ends et jours fériés de 7h30 à 20h00. En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est en place 7j/7. La demande d'aide & d'accompagnement à domicile doit être faite auprès du CCAS.

D- L'accompagnement

Les principes et valeurs

Les professionnels de la Résidence sont sensibles à l'accompagnement individualisé des résidents à partir de leurs attentes et habitudes de vie, ainsi qu'au respect de leurs droits. En référence à la Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie. La charte est affichée dans l'entrée de la Résidence et un exemplaire est remis à chaque résident à son arrivée.

L'équipe de la résidence intervient en respect de ces valeurs essentielles :

- Le respect de la personne dans son intimité et son autonomie
- Le respect de la dignité humaine
- Le respect de la liberté et de la responsabilité individuelle
- La valorisation de la personne et de son histoire
- Le droit à la vie sociale
- L'attention aux risques d'isolement ou de maltraitance

L'intégration des résidents et l'accompagnement

- A partir du travail d'information initiale, chaque personne intéressée reçoit l'ensemble des informations comprenant les prestations et services, les coûts, les animations, et les conditions d'admission (dossier administratif, bilan médical, etc.).
- Une visite de l'établissement est proposée et celle d'un appartement.
- La possibilité d'un séjour temporaire est proposée pour permettre à la personne de tester son intégration avant de la mettre en œuvre de manière complète.
- **Un contrat de séjour** précise les conditions contractuelles du séjour et indique la mise en place progressive d'un projet personnalisé
- **Un projet personnalisé**¹ est mis en place dans les deux mois qui suivent l'admission et s'appuie sur la connaissance réciproque entre la personne et l'équipe. Il intègre les prestations souhaitées ou non, les attentes en termes de loisirs, les besoins éventuels en termes de soins, de soutien personnalisé nécessaire...Il intègre la réflexion autour des fragilités spécifiques de la personne et la manière dont l'équipe peut les prendre en compte. Il fait l'objet d'un réexamen régulier notamment si des éléments de difficultés particulières sont notés.

Les propositions d'animation

La résidence constitue un lieu de vie, qui doit, dans le respect des souhaits individuels :

- promouvoir la vie collective
- prévenir les risques de la perte d'autonomie
- favoriser l'ouverture sur l'extérieur.

L'animation permet de conserver l'autonomie des personnes et de les stimuler au quotidien sur tous les champs : physique, psychique, culturel, affectif et social. Elle doit aussi permettre de créer à la fois une ambiance conviviale, de sécurité affective et de personnaliser les relations avec les résidents : L'animation doit permettre aux résidents de vivre et de prendre plaisir à vivre.

Le projet d'animation de la résidence et les modalités d'évolution

Un emploi à plein temps est dédié à la dimension de la résidence. Cela s'entend à la fois pour les animations pures mises en place, mais aussi sur l'ensemble des temps de vie (repas par exemple ou occupation libre).

Chaque mois, un planning d'animations est établi et affiché au sein de la résidence. Les animations sont variées afin de satisfaire les attentes des résidents. Elles concernent à la fois des activités de loisirs et création, de sport adapté, de préventionetc. En plus de proposer une

¹ Le projet personnalisé : une dynamique du parcours d'accompagnement (volet résidences autonomie)

offre d'activités multiples, l'animateur de la résidence a pour mission de créer du lien social entre les résidents et de lutter ainsi contre l'isolement.

Trois démarches sont proposées dans ce cadre

Les temps forts: avec la participation d'un maximum de résidents, une animation festive régulière dont l'objectif peut changer d'un mois à l'autre (rencontre inter-génération, repas à thème, galette des rois, Chandeleur, animation musicale, sortie de fin d'année, fête foraine, ...)

Les rencontres en petits groupes organisées par le personnel et les résidents eux mêmes, ces activités de la semaine sont proposées en fonction des souhaits des résidents (jeux de société, gymnastique douce, ateliers d'expression, livres, séance de cinéma, composition florale, jardin, sorties en minibus pour aller dans les magasins, au marché, au cimetière, au bureau de vote lors d'élections, au club des Rosiers,...)

Les temps individuels : au quotidien ou à la demande du résident, les temps de partage avec l'équipe, formels ou non, sont favorisés afin de permettre l'expression individuelle des résidents désirs, habitudes de vie, souffrance ... mais d'autres actions peuvent être mises en place sur ces temps comme l'aide à la rédaction de courriers, une promenade, la lecture de la presse ...

Une participation aux activités proposées par la ville dans le cadre guide seniors.







La participation

La résidence met en place une démarche de participation qui passe par la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale. Celui-ci a pour vocation de constituer une instance consultative permettant d'échanger et de faire des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie, vie collective... Il peut donner son avis et faire des propositions sur tous les sujets concernant le fonctionnement de l'établissement. Le CVS est également :

- associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement notamment sur le volet lié à la prévention et à la lutte contre la maltraitance ;
- entendu lors de la procédure d'évaluation de l'établissement.

Au regard du manque de volontaires lors de la dernière démarche, le choix a été fait de mettre en place un fonctionnement en CVS élargi, ouvert à tous les résidents et à leurs proches, 3 fois par an, accompagné d'un travail de préparation mené par l'animateur, ainsi que de la proposition d'un questionnaire annuel permettant aux résidents de donner leur avis sur le fonctionnement.

Les modalités de coordination

L'équipe administrative du pôle seniors ainsi que l'équipe technique de la structure sont en contact permanent avec l'ensemble des acteurs pouvant intervenir dans la cadre de la résidence.

Aussi, afin de structurer ces partenariats, le CCAS a conventionné avec certains partenaires comme :

- le SSIAD,
- l'EHPAD Lecallier Leriche,
- l'ESAT du pré de la bataille.

Les partenaires médicaux sont des acteurs importants pour les résidents. Ainsi, il est mis en réflexion un service de transport, à titre gracieux, pour les rendez-vous médicaux des résidents.

L'attention à la bientraitance et à la qualité

L'attention portée à la bientraitance et à la qualité de l'accompagnement est organisée à travers trois dimensions :

○ La sécurisation du fonctionnement

Les moyens suivants sont mis en œuvre :

- La fermeture des portes de la Résidence est sécurisée de 19h à 7h30, les résidents disposant d'un badge.
- La journée, une présence est assurée. Une astreinte téléphonique est en place 24h/24 et 7jours/7.
- Le système de téléassistance installé à la résidence garantit aux résidents une liberté de déplacement, en toute sécurité, dans le périmètre privé du bâtiment. Ce système permet de signaler toute situation de danger quelle que soit leur localisation dans la Résidence.
- La résidence est équipée de dispositifs de prévention des chutes (comme main courante, barre d'appui, sol antidérapant).
- Les locaux collectifs répondent aux normes d'ergonomie et de sécurité, en vigueur pour les personnes à mobilité réduite.

○ La vigilance à la situation de chacun des résidents

L'équipe cherche en permanence à s'assurer qu'aucun résident ne souffre de discrimination et/ou d'exclusion au regard de son handicap, ses incapacités, ses origines, ses croyances, sa situation sociale. Elle est sensibilisée à l'observation des difficultés et à faire remonter les informations pouvant relever de malveillance ou d'atteintes pouvant nuire à un résident. Elle prête une attention particulière aux résidents les plus isolés et veille à maintenir un contact très régulier. Selon les situations, le projet personnalisé pourra être réactualisé.

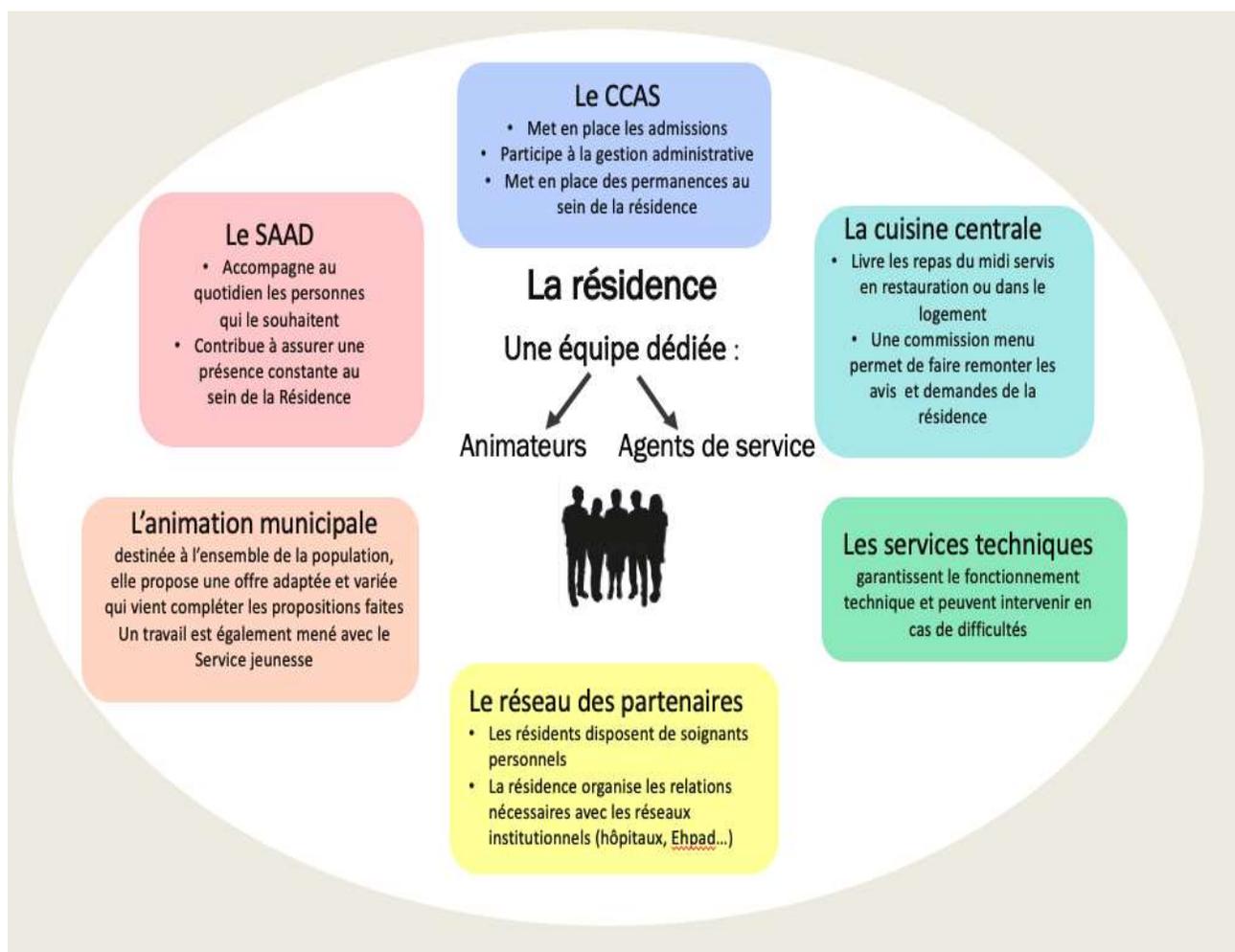
○ L'attention aux relations et au climat collectif

Enfin, l'équipe est vigilante aux attitudes au sein du collectif et veille à limiter et reprendre les interactions problématiques qui sont parfois observées.

E-L 'équipe et les ressources mobilisées

La résidence mobilise différentes ressources qui sont combinées pour assurer un fonctionnement sécurisé. Elle constitue une structure de petite taille mais dont le fonctionnement est permis et garanti par l'intégration dans un travail de réseau, garanti par la Ville et le CCAS.

Un schéma permet d'en rendre compte.



F-Les perspectives

Les perspectives pour les prochaines années s'inscrivent dans la volonté d'améliorer la qualité de la vie au sein de la résidence, d'augmenter son attractivité et d'améliorer les processus d'accompagnement proposés.

○ Élargir le recrutement possible pour la résidence

La démarche vise à permettre un élargissement du public accueilli permettant d'utiliser de manière optimale les possibilités offertes par la résidence.

Plusieurs possibilités seront ainsi explorées :

- développement de l'accueil de couples permis par l'agrandissement prévu des logements en T2. Un programme de travaux à compter de 2025 permettra d'offrir six T2 et l'ajout d'aménagement légers Permettant d'isoler l'espace nuit dans les T1.
- examen progressif de la possibilité de proposer certains logements à des personnes en ayant besoin (personnes handicapées, jeunes travailleurs ou étudiants dans la limite de 15 % de la capacité autorisée conformément aux textes régissant l'activité des résidences). Une vigilance particulière sera accordée à la bonne intégration possible de ces personnes au sein de la résidence.

○ Améliorer le cadre de vie

Les lieux collectifs jouent un rôle capital dans les résidences autonomie. Ils sont à la fois des éléments d'attractivité et de promotion des services proposés et au quotidiens des lieux dans lesquels se joue la qualité de la vie collective.

Différents travaux d'aménagement ont déjà été mis en place pour améliorer l'image et le confort de la résidence (rez de chaussée, aménagement du jardin, création d'espaces d'activité au sein de la résidence, rénovation thermique).

Dans cette même perspective, la salle de restauration actuelle sera ainsi être rénovée pour offrir un cadre agréable, apaisant, donnant envie d'y rester. Du mobilier typé restauration traditionnelle sera installé, avec un mobilier plus adapté au grand âge. Des formations seront mises en place pour les personnels pour permettre un service à table et à l'assiette.

Avant et après les repas, des temps d'animation sont organisés et peuvent avoir lieu dans la salle de restauration ou un lieu dédié.

Des travaux d'agrandissement de la cuisine collective (qui ne permet pas de faire des ateliers cuisine à ce jour) seront mises en oeuvre pour offrir un espace vaste, constitué notamment d'un îlot central ergonomique, permettant d'accueillir confortablement les résidents dont ceux à mobilité réduite. L'accès sera ouvert librement aux résidents en groupe ou de manière individuelle et spontanée.

A terme, une réflexion sur l'aménagement des couloirs sera à engager.



- **Améliorer la qualité d'accueil et d'ergonomie dans les logements**

La résidence répond aux normes d'accueil des résidences et accueille des personnes ayant une réelle autonomie dans la gestion de la vie courante, mais elle peut aussi accueillir par dérogation ou en attendant une réorientation des personnes présentant une dépendance plus importante. Pour cela, il est important de faire évoluer les salles d'eau non adaptées au bien vieillir. Les receveurs de douche doivent ainsi être changés dans tous les appartements avec paroi fixe et barres de maintien selon des aménagements ergonomiques adaptés au public visé.

- **Faire évoluer la structuration du travail d'accompagnement**

Plusieurs volets du travail d'accompagnement seront développés.

- Le travail d'accompagnement des résident-es devra faire l'objet d'une structuration plus précise à partir de la démarche de projet personnalisé, qui viendra structurer l'accompagnement proposé et favoriser son évolution au fur et à mesure du vieillissement et de l'évolution des attentes des résidents.
- Une attention particulière sera développée autour des processus collectifs d'admission et de sortie (y compris dans le cas de décès).
- Le travail d'animation sera développé en interne, à partir de l'aménagement des différents espaces collectifs et à d'une articulation avec le service municipal pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur et dans une perspective de bien-être.

○ Développer la communication sur la résidence

Un travail structuré de communication devra être mis en place et prendra plusieurs directions. Il devra s'appuyer sur une **valorisation des atouts** de la Résidence :

- Un bâti de qualité
- Des logements adaptés
- Des espaces de vie en commun
- Un jardin adapté à la mobilité réduite, avec potager et terrasse aménagée
- Un emplacement de choix en plein centre-ville, aux pieds des commerces, des services et des transports en commun
- Un programme d'animation riche
- Du personnel stable et en référence
- Un tarif adapté à des revenus modestes.

Ce travail pourra être intégré grâce au magazine municipal, mais aussi dans les réseaux sociaux qui mettent régulièrement à l'honneur les actions menées au sein de la résidence.

Enfin, un plan de communication sera mis en place à destination de l'ensemble des réseaux pouvant accompagner des personnes âgées et être relais d'information.